



## PROCÈS VERBAL Commission Territoriale de Discipline Samedi 20 janvier 2024 – PONTIVY

Réunion en présentielle à la Mairie de Pontivy – 8 Rue François Mitterrand 56300 PONTIVY

Composition de la commission :

Président : Jacques MORIZUR

Secrétaire de séance : Aurélie GEBEL

Membres : Frédéric HOU - Alexandra LE NY DA LAGE- Joël VOYE – Jean-Marc BRISSET – Pierre JOLIVET.

**Dossier 19A73 :**

*Retrait : Joël VOYE*

Match : +16 D3M

Concerné : Joueur

Club : Club B

Motif retenu : Faute individuelle - Atteinte aux personnes – Menace verbale, attitude physique menaçante et agressive avec circonstances aggravantes.

Sanction : 10 dates de suspension dont 4 avec sursis, 12 mois de période probatoire.

Pénalité financière : 480€

**Dossier 19A75 :**

Match : +16 D1F

Concerné : Joueuse

Club : Club B

Motif retenu : Faute individuelle - Atteinte aux personnes – Agression.

Sanction : 1 an de suspension, 24 mois de période probatoire.

Pénalité financière : 1000€

**Dossier 19A76 :**

*Retrait : Joël VOYE*

Match : +16 D3M

Concerné : Officiel responsable

Club : Club B

Motif retenu : Faute collective - Atteinte à l'éthique du sport – Interruption volontaire d'un match – Refus collectif de mener un match à son terme.

Pénalité financière : 1000€

**Dossier 19A81 :**

*Retrait : Pierre JOLIVET*

Match : U15M 2<sup>e</sup> DIVISION

Club : Club B

Motif retenu : Faute individuelle – Atteinte à personne – Injures avec circonstances aggravantes.

Sanction : 4 dates de suspension dont 2 avec sursis, 12 mois de période probatoire.

Pénalité financière : 180€

**Dossier 19A83 :**

Match : U18M PRENATIONALE

Concerné : Club

Club : Club A

Motif retenu : Faute collective - Atteinte aux personnes – Injure envers un jeune arbitre et atteinte à la considération de la part du public avec circonstances très aggravantes.

Sanction : 3 dates de huis clos, dont 1 avec sursis, 12 mois de période probatoire.

Pénalité financière : 0€

**Dossier 19A84 :**

Match : +16M HONNEURE REGION

Club : Club B

Motif retenu : Faute individuelle – Atteinte à personne – Geste déplacé.

Sanction : 1 date de suspension dont 1 avec sursis, 3 mois de période probatoire.

Pénalité financière : 30€

**Dossier 19A89 :**

Match : +16F PRENATIONALE

Concerné : Club

Club : Club A

Motif retenu : Faute collective - Atteinte aux personnes – Injures envers un juge arbitre et atteinte à la considération de la part du public avec circonstances aggravantes.

Sanction : 2 dates de huis clos, dont 1 avec sursis, 12 mois de période probatoire.

Pénalité financière : 0€

Fin de la séance : 12h30

Jacques MORIZUR  
Président de la Commission Territoriale de Discipline



**HBZH** 

